

**Vous**

LES INFORMATIONS CI-DESSOUS SONT A MODIFIER ET A COMPLETER

Nom : .....

Né(e) le : ..... à .....

Statut de votre conjoint(e) : .....

## Votre entreprise

Raison sociale : ..... Forme juridique : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Portable : .....

Activités principales : .....

Courriel : .....

Site internet : .....

N° RM ou RC : ..... N° SIRET : .....

Code NAF (APE) : ..... Nbre salariés : ..... Nbre apprentis : .....

(A compléter)

(A compléter)

## Votre cotisation (Déductible de votre bénéfice imposable)

**COTISATION DE BASE ENTREPRISE = 260 €**

*Possibilité de payer en plusieurs fois*

*Joindre les chèques et les dates souhaitées d'encaissement*

Dès l'instant où l'adhérent emploie du personnel, une cotisation de 0.65% sur les salaires est perçue en sus par la Caisse de Congés Payés.

Cachet de l'entreprise

Fait à ....., le .....

Signature :

J'accepte que la CAPEB 12 communique mes coordonnées à ses partenaires

Merci de retourner ce bulletin d'adhésion accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessous :

**CAPEB AVEYRON**

**52 avenue du Maréchal Joffre 12000 RODEZ**

Tél. : 05 65 42 38 05 Fax : 05 65 42 96 95 Email : [capeb.aveyron@wanadoo.fr](mailto:capeb.aveyron@wanadoo.fr)

Site internet : [www.capeb-aveyron.fr](http://www.capeb-aveyron.fr)

## CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

- 1.** Pour être adhérent du syndicat et pouvoir accéder aux différents services et avantages procurés par l'adhésion, il faut se conformer aux statuts et règlement intérieur - dont un exemplaire est tenu à disposition dans le syndicat et dont une copie sera remise à tout adhérent en faisant la demande - et acquitter les cotisations syndicales.
- 2.** La cotisation est composée d'un droit fixe, éventuellement de prestations annexes et, pour les entreprises employant du personnel, d'une part proportionnelle à la masse salariale. Elle est fiscalement déductible au titre des frais généraux de l'entreprise.
- 3.** La part fixe est annuelle, acquittée par les moyens de paiement visé par le bulletin d'adhésion, est due par tout adhérent.
- 4.** Si vous êtes employeur, la part proportionnelle à la masse salariale est appelée par la Caisse de Congés Intempéries pour les entreprises qui y sont affiliées. Pour les autres, elle sera appelée directement par le syndicat sur la base des salaires bruts figurant dans la DADS de l'année précédente.
- 5.** L'abonnement au journal « Le Bâtiment Artisanal », mensuel d'information de référence qui constitue le plus fort tirage de la presse professionnelle, est proposé à tout adhérent.
- 6.** L'adhésion et l'abonnement sont valables pour une année civile et se renouvellent automatiquement par tacite reconduction à l'échéance. Tous les ans, les adhérents reçoivent une information les avisant du montant de la cotisation et de l'abonnement pour les douze mois à venir, ainsi qu'une fiche préétablie permettant de mettre à jour les données les concernant.
- 7.** Le non paiement de la cotisation justifie que les prestations correspondantes ne soient plus servies ; de même, le non paiement de l'abonnement au journal « Le Bâtiment Artisanal » justifie que le journal ne soit plus distribué à l'abonné.
- 8.** Il est possible de mettre fin à l'adhésion à tout moment, par démission adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au président du syndicat, sans préjudice du droit pour ce dernier de conserver l'intégralité des cotisations afférentes à l'année en cours ou de réclamer celles correspondant aux six mois qui suivent le retrait de l'adhésion. (Article L 411-8 du code du travail)
- 9.** La qualité d'adhérent se perd par démission, décès, déchéance des droits civiques ou radiation pour non observation des statuts et du règlement intérieur ou pour préjudice moral ou matériel porté au syndicat. La radiation est prononcée par le conseil d'administration conformément aux statuts.
- 10.** La perte de la qualité d'adhérent entraîne la perte de tous les avantages et bénéfices tarifaires et promotionnels, ainsi que le droit d'accéder aux différents services du syndicat qui sont réservés exclusivement aux adhérents.
- 11.** Le service adhésion de la CAPEB dispose de moyens informatiques destinées à gérer plus facilement votre adhésion, et ainsi votre accès aux différents produits et services fournis par la CAPEB.  
En application de la « Loi informatique et Liberté » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (UE) n° 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de retrait, de rectification et de portabilité des données vous concernant.  
Vous pouvez à tout moment exercer ces droits en adressant votre demande par écrit auprès de la CAPEB Aveyron, 52, avenue du Maréchal Joffre, 12000 RODEZ.
- 12.** Afin de vous permettre d'accéder à votre espace adhérent, accessible depuis le site internet du syndicat, le syndicat vous remet un code d'identification, composé d'un code d'accès et d'un mot de passe. Ce code d'identification est personnel, individuel, confidentiel et intransmissible. En conséquence, vous vous engagez à préserver la confidentialité de ce code d'identification et à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, autre que les personnes dûment habilitées au sein de votre entreprise, n'ait accès à ce code d'identification et puisse ainsi accéder illicitement à cet espace réservé et à informer immédiatement votre syndicat en cas de perte, vol ou utilisation illicite du code d'identification. Vous vous portez fort du respect de ces obligations par les personnes que vous aurez autorisées, au sein de votre entreprise, à faire usage du code d'identification.